

**Mise à jour – 25 septembre 2015**  
Projet d'assainissement de l'étang de rétention de la Canadian  
International Paper (CIP)

- Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts poursuit ses efforts en vue d'assainir la portion appartenant à la CIP de l'étang de rétention de Hawkesbury.
- Ce projet d'assainissement de l'environnement représente un investissement important dans la collectivité de Hawkesbury.
- Dans le but de faire avancer le projet plus rapidement avant la fin de la saison de construction de 2015, les travaux de dragage hydraulique et de déshydratation des boues seront effectués la nuit, 24 heures sur 24. Les autres travaux seront effectués pendant la journée, 7 jours sur 7.
- La Ville de Hawkesbury et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MOEAC) ont approuvé la prolongation des heures de travail. Ils espèrent ainsi que l'assainissement sera réalisé dans des délais plus courts.
- Parmi les gros travaux à terminer en 2015 :
  - installation d'une enceinte souterraine pour prévenir l'écoulement des eaux souterraines de la cellule de confinement – **fin des travaux prévue en novembre;**
  - excavation mécanique et transfert des boues dans la cellule de confinement – **juin à décembre, reprise des travaux en 2016 si nécessaire;**
  - dragage hydraulique, déshydratation et transfert des boues dans la cellule de confinement – **août à décembre, reprise des travaux en 2016.**
- Un système de neutralisation des odeurs sera utilisé pendant la manipulation des boues.
- La sécurité des travailleurs et la protection de la santé publique sont assurées par une surveillance régulière de la qualité de l'air du chantier. Les résultats des tests sur la qualité de l'air sont communiqués au MEAC.
- Avantages que tireront les résidents et les visiteurs du projet d'assainissement :
  - Meilleure qualité de l'air
  - Meilleur habitat des poissons
  - Protection de la faune et de la flore
  - Réduction des coûts d'entretien d'une décharge à long terme

- En ce qui concerne le chantier, toutes les opérations continueront d'être conformes aux dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Les véhicules routiers circulant sur le chantier sont assujettis au *Code de la route*.
- L'accès au chantier continuera d'être interdit au public pour des raisons de sécurité.
- Pour de plus amples renseignements sur le projet, veuillez contacter :

Dan Thompson, chef de district  
Bureau du MRNF, Kemptville  
[dan.i.thompson@ontario.ca](mailto:dan.i.thompson@ontario.ca)

### Phase de construction 2015



Système de neutralisation des odeurs et excavatrice sur barge à l'étang